

Tout savoir sur la déclaration CESU des cours particuliers

Les avantages

Les tarifs finaux sont inférieurs à ceux pratiqués dans le cadre de la micro-entreprise. Quel que soit le niveau du cours, le tarif NET (salaire qui m'est reversé) est de 30 € / h. À cela s'ajoutent les charges URSSAF : 23,47 € / h (prélevées 1 mois après la déclaration).

Montant à verser avant avantages fiscaux : 53,47 € / h.

Lors de la déclaration de vos revenus en 2022, vous pourrez déclarer 50% de la totalité des montants versés.

Exemple explicatif : vous déclarez 20 000 € en salaires perçus en 2021.

Vous avez versé au titre des cours particuliers 738,50 € (charges comprises).

Vous pouvez donc déclarer 369 € (la moitié de cette dernière somme arrondie à l'unité).

Vos impôts se calculeront sur la base de 20 000 € - 369 € = 19 631 €.

Au final, c'est comme si vous aviez perçu moins de salaires, donc le cours revient finalement à la moitié de 53,47€, c'est-à-dire à 26,73 €/h.

Le tarif d'un cours revient donc après déduction des avantages fiscaux à 26,73 € / h.

Comment y avoir droit ?

Vous devez avant tout créer votre compte sur le site des CESU :

<https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil.html>



Créer mon compte



Futur employeur



Déjà employeur



Salarié

Si vous n'avez jamais
utilisé de CESU

Si vous avez déjà
utilisé de CESU

Si vous n’avez jamais été employeur, vous pouvez vous identifier avec FranceConnect.



Futur
employeur

Comment choisir vos
identifiant et mot de passe ?

Votre adresse électronique
est par défaut votre
identifiant.

Le mot de passe doit
contenir entre 6 et
10 caractères avec au
minimum une lettre en
majuscule, une lettre en
minuscule et un chiffre.

Remplissez votre formulaire automatiquement en vous identifiant avec FranceConnect et simplifiez vos prochaines connexions



Identité

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Civilité

*

Nom

*

Prénom(s)

Date de naissance

Jour

Mois

Année

Adresse de l'emploi

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

N°

Lettre

Type

Libellé

Complément

Lieu dit

* Code Postal

* Ville

Contacts

Téléphone

*

Adresse électronique (identifiant)

* Mot de passe

* Confirmation du mot de passe

Contrôle de sécurité, cliquez sur écran :



Mais vous pouvez aussi remplir les champs... ce n’est pas très long.

Si vous avez déjà utilisé des CESU auparavant, vous allez devoir retrouver votre numéro CESU figurant sur les fiches de paie des salariés et les justificatifs que vous avez reçu de l’URSAAF.



Déjà employeur

Comment remplir le
formulaire et choisir vos
identifiant et mot de passe ?

Saisissez uniquement votre
nom de famille sans le
prénom.

Votre adresse électronique
est par défaut votre
identifiant.

Le mot de passe doit
contenir entre 6 et
10 caractères avec au
minimum une lettre en
majuscule, une lettre en
minuscule et un chiffre.

Identité

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

* N° Cesu

*

Nom

Date de naissance

Jour

Mois

Année

Contacts

* Adresse électronique (identifiant)

* Mot de passe

* Confirmation du mot de passe

Enregistrer

Ensuite, il faudra informer le numéro IBAN de votre compte bancaire afin que les charges soient prélevées à chaque déclaration.

À la fin du mois, après réception du mail récapitulatif que je vous envoie, vous devrez déclarer les cours :

Accueil > Tableau de bord



Mise à disposition des bulletins de salaire

Les bulletins de salaire sont envoyés à votre salarié une seule fois en milieu de mois.

Chaque envoi regroupe tous les bulletins de paie concernant les déclarations effectuées au cours de la période précédente.

Si votre salarié dispose d'un compte Cesu en ligne, ses bulletins de salaire sont uniquement disponibles dans son espace personnel.

[Pour en savoir plus](#)

Déclarer

Mes déclarations

Mes prélèvements

Gérer mon compte

Mon avantage fiscal

CESU +

Déclarer

Tableau de bord

Attention

Avant d'enregistrer votre déclaration pensez à vérifier les montants saisis, en particulier le salaire horaire net et le total net payé à votre salarié.

vous permet de reprendre les informations enregistrées lors de votre dernière déclaration pour le salarié sélectionné.

vous permet de déclarer

1 Déclarer

2 Enregistrer

3 Envoyée

CESU +

ACTIVÉ

Salarié

Période d'emploi

Heures effectuées

Salaire horaire net

Compléments de salaire

0 h

0,00 €

Enregistrer un nouveau salarié

Pour une première déclaration, il faudra enregistrer un nouveau salarié.

Identité de mon salarié

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

* M.

* PASQUET

Nom d'usage

* STEPHANE

* Date de naissance

01

Juil.

1973

* BORDEAUX

33 - GIRONDE

* FRANCE

1 73 07 33 063 033 73

Ses coordonnées

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Emploi

Activité

Congés payés

Enregistrer

N'oubliez pas d'activer le CESU+ !
Il permet de virer automatiquement
le salaire sur le compte du salarié, donc
sur mon compte.
Vous n'aurez ainsi aucune autres
démarches à faire ! Je serai payé
automatiquement.

Déclarer

Mes déclarations

Mes
prélèvements

Gérer mon
compte

Mon avantage
fiscal

CESU +

Ensuite, vous déclarer les heures de cours :

Salarié

Période d'emploi

Heures effectuées

 h

Salaire horaire net
(10 % congés payés inclus)

 €

Compléments de salaire

Total net déclaré
(10 % congés payés inclus)

 €

Chèques préfinancés

Certaines entreprises ont des comités d'entreprise qui peuvent faire bénéficier les salariés de chèques préfinancés.

Les cours vous reviennent donc moins chers car une partie est payée par l'entreprise.

Attention toutefois : le nombre de chèques est limité chaque année.



Réforme 2022

À partir de janvier 2022, vous n'aurez plus à avancer les charges URSSAF !

Dans la pratique, cela veut dire que pour 1 h de cours, vous ne paierez que 26,37 € et rien d'autre !